

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 03 NOVEMBRE 2016**

Délibération
n° 2016.11.128.B

**Salle de spectacles
La Nef : demande de
subvention pour
l'année 2017 auprès
du Département**

LE TROIS NOVEMBRE DEUX MILLE SEIZE à 17h00, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **27 octobre 2016**

Secrétaire de séance : Denis DOLIMONT

Membres présents :

Jean-François DAURE, Marie-Hélène PIERRE, Denis DOLIMONT, Fabienne GODICHAUD, Michel GERMANEAU, Jacky BOUCHAUD, Isabelle FOSTAN, Yannick PERONNET, Bernard CONTAMINE, Anne-Marie BERNAZEAU, Guy ETIENNE, Vincent YOU, François NEBOUT, André BONICHON, Gérard BRUNETEAU, Francis LAURENT

Ont donné pouvoir :

Excusé(s) :

Gérard DEZIER

Absent(s) :

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 03 NOVEMBRE 2016

**DELIBERATION
N° 2016.11.128.B**

ECONOMIE, EMPLOI, CULTURE ET SOLIDARITE /
EQUIPEMENTS CULTURELS

Rapporteur : Madame FOSTAN

**SALLE DE SPECTACLES LA NEF : DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ANNEE 2017
AUPRES DU DEPARTEMENT**

Par délibération n° 91 du 7 juin 2012, le conseil communautaire a créé une régie dotée de l'autonomie financière en charge de la gestion de la salle de spectacles d'intérêt communautaire « La Nef ».

Dans le cadre de son activité de diffusion et d'accompagnement des pratiques artistiques dans le domaine des musiques actuelles, la salle de spectacle « La Nef » promeut la diffusion des œuvres de musiques actuelles en privilégiant des projets locaux et départementaux et des œuvres ayant peu ou pas d'exposition médiatique.

De plus, des actions culturelles à destination des scolaires sont menées auprès des collèges du département. Enfin, la majorité des abonnés sont originaires du département.

Considérant que les services proposés par la salle de spectacles « La Nef » à ses usagers sont conformes aux objectifs traités dans le cadre de l'aide départementale,

Je vous propose

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à solliciter une subvention de fonctionnement d'un montant de 40 000€ auprès du département de la Charente pour l'année 2017.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer les documents afférents à cette demande.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :

Reçu à la Préfecture de la Charente le :

09 novembre 2016

Affiché le :

09 novembre 2016